



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

CIRCULAIRE N° 064/26/FECAFOOT/DC/CL/CCNI

Portant sur les frais d'affiliation et de licences de la saison sportive 2026/2027

- *Messieurs le Président et Secrétaire Général du Conseil Transitoire du Football Professionnel du Cameroun ;*
- *Mesdames la Présidente et Secrétaire Générale de la Ligue du Football Féminin du Cameroun ;*
- *Messieurs le Président et Secrétaire Général de la Ligue du Football des Jeunes du Cameroun ;*
- *Mesdames et Messieurs les Présidents et Secrétaires Généraux des Ligues Régionales et Départementales de Football ;*
- *Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs des championnats professionnels, championnats régional, départemental et d'arrondissement, football féminin, football des jeunes.*

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le règlement financier adopté par l'Assemblée Générale ordinaire de la FECAFOOT lors de sa session du 16 novembre 2024 fixe les prix applicables aux droits d'engagement aux compétitions, d'assurances et de licences ainsi qu'il suit :

A- Droits d'engagement aux compétitions

Les droits d'engagement aux compétitions sont prévus conformément aux dispositions des Règlements Généraux de la FECAFOOT. Les compétitions concernées sont : le Championnat et la Coupe du Cameroun.

1. Clubs du Championnat Mtn Elite One :

- a. Frais d'engagement : 1 000 000 FCFA
- b. Coupe du Cameroun : 75 000 FCFA

2. Clubs du Championnat Mtn Elite Two :

- a. Frais d'engagement : 500 000 FCFA
- b. Coupe du Cameroun : 50 000 FCFA

3. Clubs du Championnat Régional :

- a. Frais d'engagement : 10 000 FCFA
- b. Championnat : 20 000 FCFA
- c. Coupe du Cameroun : 20 000 FCFA

4. Clubs du Championnat Départemental

- a. Frais d'engagement : 6 000 FCFA
- b. Championnat : 10 000 FCFA
- c. Coupe du Cameroun : 10 000 FCFA

5. Clubs des Championnats juniors, cadets et minimes :

- a. Frais d'engagement : 10 000 FCFA
- b. Championnat : 5 000 FCFA
- c. Coupe du Cameroun : 5 000 FCFA

6. Clubs du Championnat Corps et Vétérans

- a. Frais d'engagement : 20 000 FCFA
- b. Championnat : 20 000 FCFA
- c. Coupe du Cameroun : 20 000 FCFA

7. Clubs du Championnat féminin

- a. Frais d'engagement : 5 000 FCFA
- b. Championnat : 5 000 FCFA
- c. Coupe du Cameroun : 5 000 FCFA

8. Clubs des Championnats Futsal et Beach Soccer

- a. Championnat : 20 000 FCFA
- b. Coupe du Cameroun : 10 000 FCFA

B- Droits d'assurances et de licences

Les droits d'assurances et de licences des joueurs sont prévus conformément aux dispositions des règlements généraux de la FECAFOOT. Leur montant est fixé ainsi qu'il suit :

- licence d'un joueur du Championnat Mtn Elite One : 20 000 FCFA
- licence d'un joueur du Championnat Mtn Elite Two : 15 000 FCFA
- licence d'un joueur du Championnat Régional : 5 000 FCFA
- licence d'un joueur du Championnat départemental 1 ou championnat départemental 2 : 4 000 FCFA
- licence d'un joueur du Championnat juniors : 5 000 FCFA
- licence d'un joueur du Championnat cadets : 5 000 FCFA
- licence d'un joueur du Championnat minimes : 5 000 FCFA
- licence d'une joueuse du Championnat football féminin : 4 000 FCFA
- licence d'un joueur de Futsal : 5 000 FCFA
- licence d'un joueur de Beach Soccer : 5 000 FCFA
- licence d'un joueur du Championnat Corps et Vétérans : 10000 FCFA.

a) Les dirigeants

Les droits de licences des dirigeants sont prévus conformément aux dispositions des règlements généraux de la FECAFOOT. Leurs montants sont fixés ainsi qu'il suit :

- licence de dirigeant du Championnat Mtn Elite One : 25 000 FCFA
- licence de dirigeant du Championnat Mtn Elite Two : 20 000 FCFA
- licence de dirigeant du Championnat régional : 15 000 FCFA
- licence de dirigeant du Championnat départemental 1 et départemental 2 : 10 000 FCFA

- licence de dirigeant du Championnat juniors, cadets, minimes : 7 500 FCFA
- licence de dirigeant du Championnat football féminin : 7 500 FCFA
- licence de dirigeant du Championnat de Futsal : 10 000 FCFA
- licence de dirigeant du Championnat de Beach Soccer : 10 000 FCFA
- licence de dirigeant du Championnat Corps et Vétérans : 10 000 FCFA

b) Les entraîneurs

Les droits de licences des entraîneurs sont prévus conformément aux dispositions des règlements généraux. Leurs montants sont fixés ainsi qu'il suit :

- licence d'entraîneur du Championnat Mtn Elite One : 20 000 FCFA
- licence d'entraîneur du Championnat Mtn Elite Two : 15 000 FCFA
- licence d'entraîneur du Championnat Régional : 10 000 FCFA
- licence d'entraîneur des Championnats départemental 1 et départemental 2 : 7 500 FCFA
- licence d'entraîneur du Championnat junior : 7 000 FCFA
- licence d'entraîneur du Championnat football féminin : 7 000 FCFA

c) Les arbitres

Les droits de licences des arbitres sont prévus conformément aux dispositions des règlements généraux de la FECAFOOT. Leurs montants sont fixés ainsi qu'il suit :

- licence d'arbitre et arbitre assistant international : 25 000 FCFA
- licence d'arbitre et arbitre assistant Fédéral 1 : 15 000 FCFA
- licence d'arbitre et arbitre assistant Fédéral 2 : 20 000 FCFA
- licence d'arbitre et arbitre assistant régional : 10 000 FCFA
- licence d'arbitre et arbitre assistant départemental 1 et départemental 2 : 7 500 FCFA
- licence d'arbitre du Football Jeune : 6 000 FCFA
- licence d'arbitre du Championnat Futsal : 7 500 FCFA
- licence d'arbitre du Championnat de Beach Soccer : 7 500 FCFA

La délivrance des duplicatas de licences est soumise au paiement d'un droit équivalent de moitié à celui de la délivrance de la licence.

Je tiens la main ferme au respect scrupuleux des présentes prescriptions.

Yaoundé, le 04 Août 2026

